



## LE GÂTEAU DE NOS VILLAGES

# Règlement du concours

### Objet du concours

Mon village dans mon assiette est un « concours de cuisine amateur ». Les participants auront à confectionner LE GÂTEAU DE NOS VILLAGES suivant les critères du présent règlement.

### Les participants

Le concours est ouvert à tous les habitants des villages et bourgs ruraux du Val d'Oise, à l'exception des professionnels de la restauration et des métiers de bouche.

Les équipes devront être constituées de 3 à 4 personnes, chaque équipe représentant un village, une école, une association, un groupe d'amis ou une entreprise locale. Les équipes intégrant au moins 3 générations différentes bénéficieront d'un bonus.

Les inscriptions sont ouvertes du 15 mai au 15 septembre 2017 auprès de la Fédération départementale des Foyers Ruraux du Val d'Oise au 01 34 67 45 29 ou par mail [concoursgateau@fdfr95.asso.fr](mailto:concoursgateau@fdfr95.asso.fr).

La participation au concours est gratuite.

### Déroulement du concours

Le concours se déroulera en trois étapes : pré-sélection, phase qualificative et finale.

#### **Pré-sélection (du 15 mai au 15 septembre 2017):**

L'équipe présente (par mail) une fiche recette (liste des ingrédients utilisés, quantités, méthodologie et progression) présentant son gâteau, le bulletin d'inscription et une ou plusieurs photos de la confection de son gâteau.

Les équipes devront donner un nom à leur gâteau et décrire l'histoire de la recette (anecdote, pourquoi comment, ...) en une dizaine de lignes.

Le jury déterminera, à l'issue d'un vote le 20/09/2017, les participants aux phases qualificatives. Les équipes retenues devront respecter les critères visuels et techniques du gâteau présentés dans le règlement et se rendre disponibles pour les phases qualificatives.

La FDFR informera les candidats dont la participation a été retenue et leur indiquera les modalités pratiques pour participer aux phases qualificatives.

#### **Phase qualificative (21 octobre 2017):**

Quatre sessions géographiques seront organisées sur le département du Val d'Oise. Les équipes seront réparties au sein de ces sessions selon des critères de proximité et de disponibilité des places. La phase qualificative se déroulera le samedi 21 octobre 2017.

Chaque équipe confectionnera 2 gâteaux identiques (6 parts par gâteau) et les déposera sur le lieu de

17 rue de Hardeville - 95420 Nucourt

Tel : 01 34 67 45 29 - Fax : 01 34 67 47 40  
Mail : [secretariat@fdfr95.asso.fr](mailto:secretariat@fdfr95.asso.fr)  
Site web : [www.fdfr95.asso.fr](http://www.fdfr95.asso.fr)



qualification le samedi 21 octobre 2017 entre 14h00 et 16h30.

Au moment du dépôt, chaque équipe disposera de 5 à 10 minutes pour présenter sa réalisation au jury, expliquer sa préparation, présenter les produits utilisés, leur provenance et l'histoire de la recette.

Le jury qualifiera une équipe par session qualificative.

### **Phase finale (21 octobre 2017):**

Les équipes qualifiées participeront à la phase finale à la Grange au Tulipier – Guiry-en-Vexin le 21 octobre 2017.

Un jury, composé de 5 personnes sélectionnées préalablement, dégustera aussi les gâteaux et notera les compositions selon les critères de notation des équipes.

## **Critères techniques et visuels**

Parmi les ingrédients de la recette, deux produits principaux devront être des produits symboles de notre territoire et la moitié au moins des produits devra provenir de moins de 50 km du village de référence de l'équipe.

L'achat des ingrédients nécessaires à la confection de la recette sera à la charge de l'équipe.

Les gâteaux seront posés sur un support rigide (sans plat ni moule).

Il est vivement recommandé aux candidats de soigner particulièrement l'emballage de leurs produits.

Les équipes sont invitées à apporter leur réalisation dans des glacières ou équipements capables de supporter le voyage jusqu'au lieu de la finale.

## **Composition du jury**

Le jury sera composé de membres issus :

- Des Foyers Ruraux
- Du parc naturel régional du Vexin français
- De la Mutualité Sociale Agricole
- De restaurateurs locaux
- D'élus locaux

## **Critères de notation des équipes**

Lors des phases qualificatives et de la phase finale, les desserts seront notés sur 20 points suivant ces critères :

- La présentation et les qualités esthétiques (5 points)
- Les qualités gustatives et l'harmonie des goûts (5 points)
- L'utilisation de produits locaux et de saison (5 points)
- L'originalité et la créativité (5 points)

## **Annnonce des résultats**

L'annonce des résultats aura lieu :

- Pour les pré-sélections, les candidats seront informés de leur participation aux phases qualificatives le 28/09/2017.
- Pour les phases de qualification, les notes du jury seront dévoilées à l'issue de chaque session.



- Pour la phase finale : le jour de l'épreuve après délibération du jury.

Les prix seront remis le 21 octobre 2017 à l'occasion d'un apéro-rencontre de clôture. Tous les participants seront conviés à cette soirée.

Les prix attribués ne seront ni repris ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Les résultats seront publiés sur le site internet de la FDFR/95.

Les finalistes du concours recevront trophée, brevet et prix offerts par les sponsors de la manifestation. Les autres finalistes recevront des cadeaux offerts par nos partenaires.

## Responsabilités

Les participants reconnaissent accepter les risques inhérents à la pratique de l'activité. Ils endossent la responsabilité de tout dommage causé à eux même ou à un tiers lors des épreuves et/ou lors de toute activité annexe directement ou indirectement liée au déroulement du Concours.

## Communication

La communication autour du concours sera réalisée par la FDFR/95 et ses partenaires.

Les participants autorisent la FDFR/95 à utiliser leurs noms, des photographies de leurs réalisations et à publier les recettes sur le site de la FDFR/95 et dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent concours, pour une durée de deux ans, sans que cette utilisation ne lui confère d'autres droits que le ou les prix gagnés.

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, toute personne participant à ce concours, dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information le concernant auprès de l'organisateur, sur simple demande adressée à l'adresse ci-dessous :

FDFR/95 – 17, Route de Hardeville – 95420 NUCOURT

## Dispositions particulières

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

La FDFR/95 se réserve le droit d'écourter, de modifier, de reporter et/ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du présent règlement seront arbitrées en dernier ressort par la FDFR/95.

Il sera disponible aux bureaux de la FDFR/95 17 rue de Hardeville – 95 420 NUCOURT durant toute la durée du concours.

Pour obtenir toutes information complémentaire sur le projet, vous pouvez vous adresser à la FDFR/95 au 01 34 67 45 29 ou par mail : [concoursgateau@fdfr95.asso.fr](mailto:concoursgateau@fdfr95.asso.fr)

